



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/198

OBJET : DÉPLOIEMENT SUR LA CCM D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) MISE A JOUR

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

Le 14 décembre de l'année deux mille vingt-trois à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. BARBAN
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	E	Mme BURTIN-DAUZAN	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme TALABOT
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/198

OBJET : DÉPLOIEMENT SUR LA CCM D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) MISE A JOUR

- Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2224-37,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde,
- Vu** la délibération n°2022/076 du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2022 relative au déploiement sur la CCM d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE),
- Vu** les statuts du SDEEG du 27 octobre 2021, notamment son article 4.5.D relatif aux infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Vu** la délibération n°2022/169 du Conseil Communautaire en date du 08 décembre 2022 relative au transfert de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) de la CCM au SDEEG,
- Vu** les avis des commissions infrastructures et voiries des 23 mars et 28 septembre 2021, du 25 janvier 2022, du 6 décembre 2022 et du 27 novembre 2023 sur les études et le travail technique préalable au déploiement des IRVE sur le territoire communautaire,
- Vu** la carte prospective de déploiement des IRVE sur le territoire communautaire annexée,
- Vu** le tableau de synthèse technique et financier sur le déploiement des IRVE sur le territoire communautaire annexé,
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

L'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité nationale de sa politique de réduction des gaz à effet de serre pour faire face au réchauffement climatique.

A l'échelle de son territoire, la CCM s'inscrit pleinement dans cet objectif de décarbonation des mobilités qui entre dans le développement de la mobilité électrique. La CCM a engagé depuis 2021 un travail important de concertation préalable avec les communes pour définir une stratégie de déploiement des Installations de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) sur le territoire communautaire.

Compte tenu de la technicité demandée pour les études à mener et les travaux spécifiques liés à ce déploiement, la CCM souhaite bénéficier des compétences du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) pour un accompagnement technique et financier sur la démarche. La CCM a commencé à travailler avec le SDEEG en 2021 à la suite du recensement des besoins avec les communes.

Le SDEEG a de son côté lancé à l'échelle du Département un programme de déploiement de 300 Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) avec la réalisation d'un schéma directeur, le réseau « MOBIVE ». Celui-ci s'étend sur près de 87 collectivités en Gironde (hors Bordeaux Métropole) et comprend plus de 160 bornes de recharge réalisées.

À ce jour, l'ensemble des communes du territoire ont transféré leur compétence IRVE à la CCM qui a transféré sa compétence IRVE au SDEEG à la date du 1^{er} janvier 2023.

À la suite de la concertation menée avec les communes en 2021, un schéma directeur a été mis en place à travers une carte prospective de déploiement des IRVE sur le territoire communautaire. Ce document constitue le schéma directeur de déploiement des IRVE de la CCM qui dans sa version initiale comportait 22 bornes à déployer sur le territoire.

Suite à l'augmentation importante des coûts d'investissement et de fonctionnement pour la mise en œuvre de ce plan (augmentation des puissances et des vitesses de charge avec l'évolution des technologies), un



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/198

OBJET : DÉPLOIEMENT SUR LA CCM D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) MISE A JOUR

travail a été mené en commission infrastructures pour réaliser le déploiement de 16 bornes de recharge dans le cadre du schéma directeur :

- 11 bornes prioritaires définies conjointement avec chacune des communes en fonction des besoins recensés et notamment des zones non équipées où les infrastructures pourraient être déployées avec intérêt.
- 5 bornes avec une priorité secondaire qui seront mises en œuvre une fois les bornes prioritaires déployées. Il s'agit souvent de sites déjà équipés où les communes souhaitent à terme apporter une offre complémentaire avec un second équipement.

La nouvelle proposition de déploiement est reprise dans le tableau ci-dessous avec les estimations actualisées des coûts d'investissement et de fonctionnement et la répartition des dépenses entre la CCM et le SDEEG. Ces coûts pourront être minorés suite aux demandes de financements complémentaires qui seront déposées dans le cadre des dispositifs existants.

Tableau récapitulatif pour les bornes prioritaires proposée pour l'année 2024 :

Commune FACE : Rural = bleu Urbain = Jaune	Implantations nouvelles bornes	PRIORITAIRE			
		7kW	24kW	CCM	SDEEG
AYGUEMORTE LES GRAVES	Une borne sur le parking de la mairie		1	5 000	20 000
BEAUTIRAN	Installation des 2 bornes sur l'extension du parking de la gare	2		16 000	4 000
CABANAC ET VILLAGRAINS	Une seconde borne sur l'esplanade de Villagrains		1	17 500	7 500
CADAUJAC	Une borne sur le parking de la Gare	1		8 000	2 000
CASTRES SUR GIRONDE	Place Gustave Lamarque		1	5 000	20 000
ISLE ST GEORGE	Place de la Mairie		1	20 000	5 000
MARTILLAC	Aire de covoiturage des Marguerites	1		8 000	2 000
SAINT MEDARD D'EYRANS	Priorité 1 : une borne sur le parking de la gare	1		8 000	2 000
SAINT MORILLON	Une borne au niveau du parking de la salle des fêtes (491 route de Castres)		1	20 000	5 000
SAUCATS	Une borne sur l'aire de covoiturage actuelle (place adaptée au dos de la micro-crèche)	1		8 000	2 000
		6	5	115 500	69 500

Le coût d'investissement pour les 11 bornes prioritaires est de 115 500 € à la charge de la CCM et de 69 500 € à la charge du SDEEG.

Le coût de fonctionnement annuel des bornes est de 500 € par unité soit 5 500 € pour les 11 bornes prioritaires.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/198

OBJET : DÉPLOIEMENT SUR LA CCM D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) MISE A JOUR

Tableau récapitulatif pour les bornes de priorité secondaire proposées pour l'année 2025 :

Commune FACE : Rural = bleu Urbain = Jaune	Implantations nouvelles bornes	NON PRIORITAIRE			
		7kW	24kW	CCM	SDEEG
AYGUEMORTE LES GRAVES	Aire de covoiturage CCM Route du Thion	1		8 000	2 000
CADAUJAC	Une borne sur les parkings d'équipements structurant tels le parking de la salle des fêtes,		1	20 000	5 000
LEOGNAN	Aire de Covoiturage Place du marché	1		6 000	1 500
MARTILLAC	Parking site Montesquieu Allée Jean Rostand (borne supplémentaire)		1	20 000	5 000
SAINT MEDARD D'EYRANS	Priorité 2 : une borne sur le parking de la future salle culturelle (actuelle salle des fêtes)		1	20 000	5 000
		2	3	74 000	18 500

Le coût d'investissement pour les 5 bornes de priorité secondaire est de 74 000 € à la charge de la CCM et de 18 500 € à la charge du SDEEG.

Le coût de fonctionnement annuel des bornes est de 500 € par unité soit 2 500 € pour les 5 bornes de priorité secondaire.

Récapitulatif du coût du programme :

Planification :	Détail	Coût d'investissement à la charge de la CCM :	Coût d'investissement à la charge du SDEEG :	Coût annuel en fonctionnement à la charge de la CCM :
2024	11 bornes identifiées comme prioritaires par les communes	115 500 €	69 500 €	5 500 €
2025	5 bornes identifiées comme de priorité secondaire	74 000 €	18 500 €	2 500 €
TOTAL :		189 500 €	88 000 €	8 000 € / an

Le SDEEG s'engagera à accompagner la CCM financièrement et techniquement dans le déploiement de notre réseau au travers des actions suivantes :

- Réalisation de l'ensemble des études techniques de faisabilité et de raccordement au réseau ENEDIS,
- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux,
- Participation financière sur le déploiement des 16 bornes de la carte prospective de la CCM,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Communauté de Communes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/198

OBJET : DÉPLOIEMENT SUR LA CCM D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) MISE A JOUR

- Recherche et dépôt de dossiers de demandes de financements complémentaires (fonds Facé, programme ADVENIR, AMI TENMOD...).

Le SDEEG accompagne les collectivités financièrement sur la base de nombreux paramètres dont voici le récapitulatif :

Taux de participation SDEEG pour l'implantation de nouvelle borne en Gironde						
	7 kW AC		24 kW DC			
Localisation/usage	Parking co-voyage/tertiaire Charge moyenne : 7 h/ 320 km		Centre ville Charge moyenne : 1 h/ 160 km			
Budget F/P (HT)	10 000 € *		25 000 € *			
Typologie	SDIRVE Prioritaire	SDIRVE Non Prioritaire	SDIRVE Prioritaire			SDIRVE Non Prioritaire
			Commune rurale en concession	Commune urbaine en concession	Commune urbaine/rurale hors concession	
INVESTISSEMENT <i>Sous réserve budgétaire</i>	SDEEG : 20%	SDEEG : 20%	SDEEG : 80%**	SDEEG : 50%	SDEEG : 30%	SDEEG : 20%
	CL** : 80%	CL** : 80%	CL*** : 20%	CL** : 50%	CL** : 70%	CL : 80%
EXPLOITATION <i>Energie, Supervision, Maintenance</i>	CL** : Forfait 500 €/an/borne		CL** : Forfait 500 €/an/borne			
<i>Titulaire du PDL Electricité : SDEEG</i>	Révision tous les 3 ans : si excédent, 50% reversé à la CL**		Révision tous les 3 ans : si excédent, 50% reversé à la CL**			
* Marché en cours de renouvellement : prix ajusté en juin 2023						
** Sous réserve d'obtention de subvention FACE						
*** Collectivité Locale						
SDIRVE Non Prioritaire	Etude au cas par cas et selon enveloppe budgétaire annuelle					

Par ailleurs, selon les contraintes techniques d'implantation (nécessité le cas échéant d'extension de réseau de distribution publique électrique), une participation complémentaire de la CCM pourra être demandée pour permettre l'installation des IRVE.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/198

**OBJET : DÉPLOIEMENT SUR LA CCM D'INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) MISE A
JOUR**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

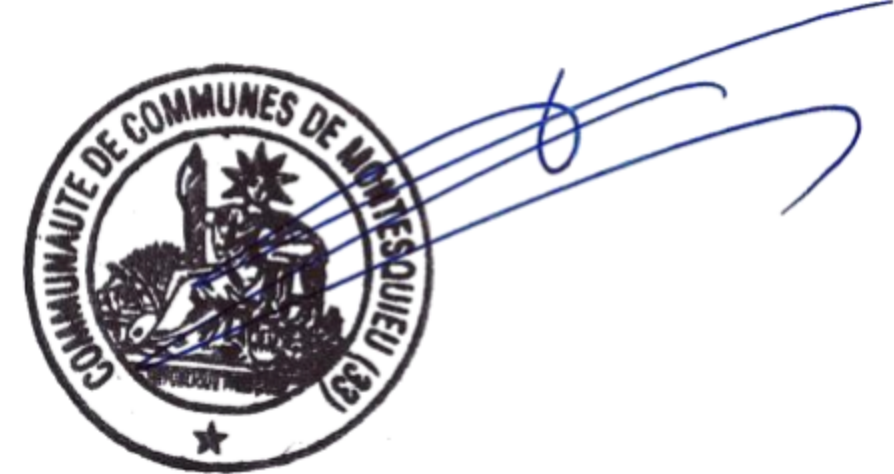
- Approuve la carte prospective de déploiement des IRVE sur le territoire communautaire,
- Approuve le tableau de synthèse technique et financier sur le déploiement des IRVE sur le territoire communautaire,
- Inscrit aux budgets les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation du déploiement de ce schéma directeur et notamment à signer tout document nécessaire.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023



Nathalie BURTIN-DAUZAN
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Nathalie Burtin-Dauzan
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Parapheur President Montesquieu